

**RADIOPROTECTION**

# Mesures d'activité volumique du radon dans les bâtiments,

## investigations complémentaires - identification des sources, voies d'entrée et voies de transfert - N2

Code : CI2032

Durée : 2 jours (14 heures)

Lieu : Fontenay-aux-Roses (92)

Nombre de stagiaires :  
15 maximum

Tarif : nous contacter  
(Déjeuner inclus dans la prestation)

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap

### Public

Tout organisme : Experts immobiliers, architectes, géomètres experts, organismes de contrôle technique industriel, spécialistes du nucléaire, responsables Qualité Sécurité Environnement, diagnostiqueurs « amiante, etc... »

Une connaissance des modalités réglementaires relatives aux conditions d'agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon est souhaitable.

### Prérequis

Si vous souhaitez posséder l'agrément N2, il vous faut avoir validé la formation « Mesures d'activité volumique du radon dans les bâtiments, y compris les bâtiments souterrains et les établissements thermaux - N1 ».

Si vous ne souhaitez pas posséder l'agrément N2, aucun prérequis n'est exigé.



### Objectifs

Permettre aux participants de sélectionner les méthodes et moyens de mesure les plus appropriés dans le cadre d'investigations complémentaires du radon dans un établissement recevant du public, conformément à la réglementation en vigueur.

### Attendus de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- d'identifier la source, les voies d'entrée et de transfert du radon dans un établissement recevant du public, qui fait l'objet d'une problématique radon ;
- de sélectionner la méthode de mesure appropriée relative aux objectifs fixés.
- de savoir rédiger un rapport d'investigation complémentaire du radon.

### Moyens pédagogiques et techniques

Exposés, présentations d'exemples concrets, nombreuses mises en situation, présentations d'outils et de matériels spécifiques.

### Contexte réglementaire

- Code de la santé : Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire ;
- Décision ASN n° 2022-DC-0743 du 13 octobre 2022 relative aux conditions d'agrément des organismes chargés des prestations mentionnées aux 1°, 2° et 3° du I de l'article R.1333-36 du code de la santé publique ;
- Décision ASN n° 2022-DC-0744 du 13 octobre 2022 relative aux objectifs, à la durée et au contenu des programmes de formations des personnes qui réalisent les mesurages de l'activité volumique en radon ;
- Décision ASN n° 2022-DC-0745 du 13 octobre 2022 relative à la transmission des résultats des mesurages de l'activité volumique en radon réalisés dans les établissements recevant du public mentionnés à l'article D.1333-32 du code de la santé publique ;
- Arrêté du 22 juillet 2015 portant homologation de la décision n° 2015-DC-0506 de l'ASN du 9 avril 2015 relative aux conditions suivant lesquelles il est procédé à la mesure de l'activité du radon prise en application de l'article R.1333-15 du code de la santé publique ;
- Arrêté du 26 février 2019 relatif aux modalités de gestion du radon dans certains établissements recevant du public et de diffusion de l'information auprès des personnes qui fréquentent ces établissements.

Contact :  
[formationsfrance@irsn.fr](mailto:formationsfrance@irsn.fr)

Pour vous inscrire :  
<https://formation.irsn.fr/>

Laurent Destacamp est ingénieur à l'IRSN, avec une expérience de plus de 15 ans dans le domaine des évaluations des risques radiologiques à l'environnement et à l'homme.

Il est en charge d'estimer le risque associé à l'exposition au radon.

Il pilote des études afin d'améliorer la connaissance du comportement du radon dans les différents milieux (air, sol, espace confiné...) et mène des expertises techniques en appui aux pouvoirs publics. Référent sur les formations IRSN abordant la thématique du radon (formations des intervenants des organismes agréés de l'ASN, formations PCR...), il est votre interlocuteur principal pour répondre à vos attentes.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Fontenay-aux-Roses (92)

*Les généralités sur le radon, les normes, les modes et techniques de la mesure du radon, le modèle de rapport de mesure*

- Contexte et rappels
- Mécanismes conduisant à la présence de radon dans un espace fermé
- Introduction au mesurage du radon et cadre normatif
- Norme NF ISO 11665-8
- Investigations complémentaires (cartographie du lieu, identification des sources et des voies d'entrée de radon, identification des voies de transfert)
- Présentation de l'ensemble des normes susceptibles d'être utilisées dans le cadre du N2
- Rédaction du rapport
- Étude de cas

### Fontenay-aux-Roses (92)

*Présentation du matériel et mise en œuvre*

- Différents moyens de mesurage
- Présentation d'exemples d'appareils
- Récapitulatif de la formation et débat
- Examen

### Documentation fournie :

Document de synthèse, copies de documents réglementaires, recueils des différentes présentations.

### Évaluation :

Un contrôle de capacité est réalisé en fin de stage.

**Une attestation de compétence est délivrée à l'issue du parcours de formation lorsque la note minimum de 12 est atteinte.**

